

# Garantie jeunes - l'exploitation garantie

D'après la Commission européenne, les pays membres doivent « garantir un emploi, un stage ou un apprentissage » aux jeunes dans les 4 mois après leur sortie d'école ou la perte d'un emploi.

Mais il n'est évidemment pas question d'obliger les patrons à quoi que ce soit. Ainsi, à Bruxelles, à partir de janvier 2015, les patrons pourront disposer pendant 6 mois d'un jeune pour 200 €/mois seulement.

Cela ne créera pas plus d'emplois que les plans d'insertion professionnelle et autres « Rosetta » précédents.

Le système capitaliste n'a pas d'autre avenir à proposer aux jeunes que celui d'un retour au 19ème siècle... ou alors les jeunes engageront une lutte pour imposer un autre avenir, pas capitaliste celui-là !